



Casier judiciaire n°3 suite à un vol à l'étalage

Par **Lucie29061984**, le **27/10/2008 à 22:49**

Bonjour, j'aurais souhaité savoir si suite à un vol à l'étalage d'une valeur de 45€ d'un jeune de 24 ans (et n'ayant jamais eu de soucis avec la justice auparavant), ce fait s'inscrit sur le casier judiciaire ? Une semaine après les faits il vient de recevoir une convocation au commissariat pour photos et empreintes. Très inquiet, dans quel but est cette demande ? En effet, la demande du casier judiciaire lui est demandée pour son métier d'avenir ? Soucieux des préjudices futurs merci par avance de me tenir informer des conséquences. Merci encore.

Par **JamesEraser**, le **28/10/2008 à 17:58**

[citation]Une semaine après les faits il vient de recevoir une convocation au commissariat pour photos et empreintes. Très inquiet, dans quel but est cette demande ?[/citation] Alimenter les fichiers anthropométriques (Stic ou Judex) Faed et Fnaeg C'est une obligation pour les enquêteurs Experatoo